

**2013**  
Dix ans de mécénat  
acteurs ensemble

**m.j.n.**  
Mouvement  
Jeune notariat



**44<sup>e</sup> congrès du MJN**

**NEW YORK - 7/11 Novembre 2013**

**Mécénat - Philanthropie**

**Le Notaire acteur de la générosité citoyenne**

# 44<sup>e</sup> Congrès du Mouvement Jeune Notariat New York 7-11 Novembre 2013

---

Mécénat - Philanthropie  
Le notaire acteur de la générosité citoyenne

---

## Remerciements

L'équipe du 44<sup>e</sup> congrès du Mouvement Jeune Notariat tient à adresser de chaleureux remerciements à l'Union Notariale Financière (UNOFI) pour son soutien à la réalisation matérielle de cet ouvrage.



UNOFI

- Présidente :  
Annie LAMARQUE, Notaire à Collioure, Correspondant  
mécénat au CSN

- Rapporteur Général :  
Fabrice LUZU, Notaire à Paris

- Rapporteurs :  
Marie-Caroline BARRUT, Notaire à Lyon  
Alexandra ETASSE, Notaire à Paris  
Sophie GONSARD, Notaire assistant au Vésinet, Groupe  
Althémis  
Laurence PUIG, Notaire à Rivesaltes  
Maria TAZI-BOUCHER, Notaire assistant à Bordeaux

Avec la participation de Samy REBAA, Conseil en Stratégie  
Mécénat à Sète (samy.rebaa@gmail.com)



Photo de l'équipe du Congrès 2013

En haut sur la photo : André Voide, Marie-Hélène Frémond, Samy Rebaa, Sophie Gonsard, Fabrice Luzu

En bas sur la photo : Christian Bernard, Alexandra Etasse, Maria Tazi-Boucher, Laurence Puig, Annie Lamarque, Marie-Caroline Barrut



Absente sur la photo de groupe Sophie Schiller, rapporteur de synthèse



## SOMMAIRE

TITRE I – Quelques éléments historiques .....	11
TITRE II – L'état providence : une spécificité française ? .....	27
TITRE III – Tentative de définition .....	45
PARTIE I – La générosité .....	47
TITRE I – Les ressorts de la générosité .....	49
TITRE II – Les domaines d'intervention de la générosité .....	59
TITRE III – La philanthropie : un lien entre les hommes .....	75
TITRE IV – Un exemple de mécénat : l'homme dans son environnement .....	95
PARTIE II – Philanthropes et mécènes .....	111
TITRE I – Le citoyen philanthrope .....	113
TITRE II – L'entreprise mécène .....	317



## PRÉAMBULE

Nous célébrons cette année les 10 ans de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Pour la première fois, le groupe La Poste, lui-même grand mécène, a créé, sous l'impulsion du ministère de la Culture et de la Communication, et émis à 1 million d'exemplaires un timbre postal qui attire l'attention du grand public sur cet anniversaire. La « loi Aillagon » que bien des pays nous envient est en effet à l'origine d'un développement sans précédent du mécénat d'entreprise et de la philanthropie individuelle en France. Elle est, il est vrai, en terme d'incitations fiscales, l'une des plus généreuses au monde.

Le bilan est d'abord quantitatif : En 2002, on recensait dans ces pays moins de 2 000 entreprises pratiquant le mécénat et à peine plus d'1 million de foyers fiscaux déclarant faire des dons à des œuvres d'intérêt général. Aujourd'hui, les dispositions en vigueur sont utilisées par plus de 25 000 entreprises, et le nombre de foyers fiscaux donateurs dépasse les 5,5 millions. Ces données tout à fait officielles ne comprennent évidemment pas les dons non défiscalisés : ainsi, l'enquête Admical/CSA évaluait en 2012 à 40 000 le nombre total des entreprises mécènes. Il est à souligner que pour le moment la crise a globalement peu affecté cette progression comme le montre chaque année les données fiscales de la prochaine Loi finances.

Sous l'angle qualitatif, le bilan de cette décennie est plus frappant encore : du côté des entreprises, il convient de souligner que le mécénat n'est plus l'affaire des seuls grands groupes, mais qu'un nombre croissant de TPE et PME s'y sont ralliées à travers tout le territoire. Il est souvent un mécénat de proximité. Le développement des fondations d'entreprises, quel qu'en soit le statut, est un autre acquis essentiel qui marque un engagement dans la durée, donc un enracinement de la pratique. Le contexte économique et social, depuis 2008, a en revanche influé sur la répartition sectorielle des dons : la solidarité, plus conforme à la RSE, en aura profité, et certains pans de la vie culturelle, notamment la création, un peu pâti.

Le succès du « fonds de dotation », le nouvel outil juridique créé par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, répondait manifestement à un besoin de la philanthropie individuelle, puisque l'on sait que sur près de 1 500 fonds aujourd'hui créés (soit 2 tous les 3 jours !-), plus de 60 % l'ont été et le sont par des personnes physiques. On soulignera aussi que près d'un quart de ces organismes ont un objet social culturel ou patrimonial, ce qui s'inscrit bien dans une tendance lourde du développement de la générosité particulière en faveur de la culture que la crise semble avoir catalysée : le succès populaire des appels à souscription de la Fondation du Patrimoine, du programme « Tous mécènes » du musée du Louvre et des opérations de *crowdfunding* sur les réseaux sociaux et les plateformes spécialisées sur internet participent de ce mouvement.

Pour favoriser l'essor du mécénat culturel, le ministère de la Culture et de la Communication a noué avec le notariat, comme il l'a fait aussi avec les chambres de commerce et l'ordre des experts comptables, un partenariat très constructif fondé sur la reconnaissance de la culture comme enjeu de développement économique et de rayonnement international, de cohésion sociale et, pour les générations montantes,



d'égalité des chances. Encourager l'initiative privée en faveur du bien commun, en offrant aux particuliers et aux entreprises la possibilité non seulement de choisir à quoi va servir une part de l'impôt dont ils sont redevables, mais de s'engager plus avant dans le cité, c'est tout le sens de l'action que nous poursuivons ensemble depuis dix ans.

**Robert FOHR**

**Chef de la mission du mécénat**

**Ministère de la Culture et de la Communication**

**POUR CONSULTER  
L'INTEGRALITE DU RAPPORT  
NOUS VOUS INVITONS  
A PRENDRE CONTACT  
AVEC NOS SERVICES**

MOUVEMENT JEUNE NOTARIAT  
73 Bd Malesherbes - 75008 PARIS

Tél. : 00 33 (0)1 45 22 19 74  
Fax : 00 33 (0)1 45 22 19 72  
Mobile: 00 33 (0)6 17 28 17 63

Mail: [info@mjn.fr](mailto:info@mjn.fr)